

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VERBIESLES

Séance du vendredi 29 septembre 2017

Nombre de membres

En exercice : 11

Présents : 09

Par suite d'une convocation en date du 19 septembre 2017, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis en mairie, le vendredi 29 septembre 2017 à 20h30, sous la présidence de Marie-Noëlle Hubert, Maire.

Etaient présents : Mmes Marie-Noëlle Hubert, maire, Brigitte Bongard, Virginie Gauthier, Estelle Grioni, MM. Jean-Marie Duprey, Philippe Gauthier, Stéphane Vernier, Hervé Henry, Pascal Briche.

Absent excusé : M. Sylvain Grioni ayant donné pouvoir à Mme Estelle GRIONI, M. Rodolphe Grandjonc ayant donné pouvoir à M Jean-Marie Duprey

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

M. Stéphane Vernier est désigné comme secrétaire de séance.

Adoption du Compte rendu vendredi 25 août 2017

Le compte-rendu du vendredi 25 août 2017 est approuvé à l'unanimité.

Destination de la coupe d'affouage – inscription à l'état d'assiette 2018: Délibération N°50/2017 :

La coupe d'affouage 2018 aura lieu dans les parcelles 27, 28 et 29.

Modification statutaires SMBMA : approbation de la modification statutaire engagée par le SMBMA : Délibération N°51/2017 :

La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 dite « MAPTAM » modifiée par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite « loi NOTRe », attribue aux EPCI-FP une nouvelle compétence obligatoire en matière de gestion des milieux aquatiques (GEMA) et de prévention des inondations (PI) à compter du 1^{er} janvier 2018.

Vu la délibération du 27 juin 2017 du SMBMA proposant la modification de ses statuts. Considérant que la loi MAPTAM modifiée par la loi NOTRe précitées attribue aux communautés une nouvelle compétence obligatoire en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, à compter du 1^{er} janvier 2018.

Considérant que la communauté siègera automatiquement par le mécanisme de la représentation –substitution, pour les communes qui y adhèrent déjà.

Considérant le projet de statuts modifiés annexé ;

Le conseil municipal décide :

ARTICLE 1 : Approuve la modification statutaire engagée par le SMBMA.

ARTICLE 2 : la commune rappelle et réaffirme son adhésion au sein du syndicat mixte pour la compétence rivière, désormais réécrite à la carte 1 des statuts modifiés dite « Gestion du Milieu Aquatique ».

ARTICLE 3 : Prend acte que la communauté siègera, au regard du mécanisme dit de la « représentation-substitution » en lieu et place de la commune au sein du SMBMA à compter du 1^{er} janvier 2018.

ARTICLE 4 : Laisse à la communauté le soin de se prononcer sur son adhésion au 1^{er} janvier au syndicat sur la compétence 2 dite « Prévention des inondations » du syndicat, seule compétente pour se prononcer à compter du 1^{er} janvier 2018.

ARTICLE 5 : Pour la carte de compétence 3 dite lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols, **la commune ne sollicite pas son adhésion à cette carte de compétence.**

ARTICLE 6 : de charger son Maire de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à M. le Préfet, à la communauté et au Syndicat mixte.

Indemnités aux Comptables du Trésor : Délibération N°52/2017 :

Le Conseil décide d'attribuer à Madame Marie-France Elmerich, Receveur, le taux maximum de l'indemnité de Conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 et ce à compter du 1^{er} juillet 2017, date d'installation du comptable. Cette indemnité sera versée annuellement en décembre.

Le conseil décide également d'attribuer à Madame Marie-France Elmerich, Receveur, l'indemnité de confection du budget.

Décision Modificative N°2 – Indemnités de conseil aux Comptables du Trésor : Délibération N°53/2017 :

Mme le maire propose d'inscrire les crédits qui permettront de mandater l'indemnité de conseil allouée aux Comptables du Trésor.

Le Conseil Municipal, Délibère et décide à l'unanimité,

CREDIT A OUVRIR				CREDIT A REDUIRE			
Chapitre	Article	Nature	Montant	Chapitre	Article	Nature	Montant
65	6531	Indemnités	500,00	011	6188	Autres frais divers	500,00

Mise en place de la Taxe annuelle sur les friches commerciales : Délibération N°54/2017 :

Madame le Maire rappelle que cette mesure permet d'inciter les propriétaires à louer leurs locaux commerciaux, au lieu de les laisser inoccupés. Cette taxe est instaurée et perçue par la communauté d'agglomération de Chaumont.

Aucune friche ni aucun local commercial ne sont recensés sur le territoire de la commune de Verbiesles.

Approbation du Règlement municipal du cimetière :

Madame le Maire expose le projet de règlement municipal du cimetière, qui a été étudié par la Commission Urbanisme, bâtiment, cimetière, sécurité.

Le Règlement sera affiché et un ossuaire communal sera créé.

Le Conseil Municipal approuve le règlement intérieur présenté.

Point sur l'enquête publique du zonage d'assainissement

L'enquête publique portant sur l'élaboration du zonage d'assainissement de la commune se déroulera du 16 octobre au 16 novembre 2017. Le commissaire, Monsieur Christian Denis, se tiendra à disposition du public les lundi 23 octobre de 14h30 à 17h30, samedi 4 novembre de 9h00 à 12h00 et le mercredi 8 novembre de 14h30 à 17h30.

Les formalités d'affichage et de publicité ont été accomplies. Notamment, les parutions dans la presse (Le Journal de la Haute-Marne et voix de la Haute-Marne) pour un montant total de 1902,68 euros.

Contrat de maintenance de l'horloge de l'église

2 devis ont été sollicités pour le remplacement du moteur de la cloche de l'église.

L'entreprise retenue assurera l'entretien de l'Horloge, des mécanismes et cloches de l'église.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, retient à l'unanimité l'une des 2 entreprises et accepte le devis de changement du moteur.

Avenant aux baux de chasse

Depuis mars 2017, les baux de chasse doivent être indexés sur l'indice des forêts domaniales. Pour la saison de chasse 2017-2018 et à titre exceptionnelle, le loyer a été actualisé sur l'indice de la pêche, sur préconisation de l'ONF et en accord avec la Trésorerie de Chaumont.

Pour la saison prochaine, un avenant aux baux devra être rédigé pour reprendre cette modification.

M. Gilles Provost fera bientôt parvenir un modèle à l'équipe municipale.

Informations sur les paiements :

Budget principal

Tiers	Objet	Réalisé en €
COLAS Est	Enduits rue de l'église	7462,20
Guérin-Isse	Abattage et débardage	6600,00

Questions et informations diverses :

Un devis a été reçu pour l'installation et l'initiation à l'utilisation d'un défibrillateur.

Du vendredi 2 au samedi 3 février 2018 passage de l'automobile club de Monaco.

Un courrier relatif à des incivilités subit par un administré a été lu.

Monsieur Duprey a participé à une réunion de la CLECT.

Monsieur Briche informe le conseil de travaux sur le Chemin des Choux.

Monsieur Briche interpelle le Conseil sur l'entretien du pont de la Marne. L'entretien relève de l'Équipement.

Madame Gauthier a participé à 2 commissions scolaires.

Madame Gauthier a participé à l'assemblée générale de l'association La Fraternelle.

La fête communale a été un succès malgré les conditions climatiques.

La soirée dansante a été très agréable malgré une faible participation.

La date du prochain conseil est fixée au 03 novembre 2017 à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Séance du vendredi 29 septembre 2017

Délibération N°50/2017 : Destination de la coupe d'affouage – inscription à l'état d'assiette 2018

Délibération N°51/2017 : Modification statutaires SMBMA : approbation de la procédure de modification statutaire engagée par le SMBMA, confirmation du lien d'adhésion avec le syndicat au 1^{er} janvier 2018

Délibération N°52/2017 : Indemnités de conseil allouée aux Comptables du Trésor

Délibération N°53/2017 : Décision Modificative N°2 – Indemnités de conseil aux Comptables du Trésor

Délibération N°54/2017 : Mise en place de la Taxe annuelle sur les friches commerciales

Marie-Noëlle Hubert

Jean-Marie Duprey
pouvoir de Rodolphe Grandjonc

Virginie Gauthier

Philippe Gauthier
Vernier

Rodolphe Grandjonc

Stéphane

Absent pouvoir à Jean-Marie Duprey

Estelle Grioni
pouvoir de Sylvain Grioni
Estelle Grioni

Hervé Henry

Sylvain Grioni
Absent pouvoir à

Brigitte Bongard

Pascal Briche